

SEANCE DU 10 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le dix du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Maire.

Présents : MM. Olivier ARNAL. Laurence BERANGER. Roland CANAYER. Christian CHATARD. Cyril DOUCET. Jacques GINIEYS. Gilles GUARDIA. Nathalie PROUZET. Annie VILE. Corinne VILLEGAS. Daniel ZEBERKO. Mme Géraldine MARTIN. Mme Nathalie BRESSON.

Absents (excusés) : MM. Benoît LEPAGE. Jean-Pierre NEGRE.

Mme Nathalie PROUZET est élue secrétaire de séance.

...oooOooo...

La séance est ouverte à dix-huit heures trente par Monsieur Roland CANAYER qui, donne la parole à Annie VILE, désigné secrétaire de séance, pour la lecture du Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :
« **Don à la Croix Rouge « Aide humanitaire pour l'Ukraine** »

1°) Approbation des comptes de gestions 2021

Le Maire donne le compte rendu des comptes de gestion 2021 de la commune, du CCAS, de l'eau et Assainissement et indique que les comptes sont conformes aux écritures de sa comptabilité administrative.

2°) Compte administratif budget principal

Le Maire responsable de la Commission des finances, présente aux membres du conseil municipal le Compte Administratif de 2021 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 106 762,42 € et un déficit d'investissement de 10 607,92 €. Après que le Maire soit sorti de la salle de réunion, le conseil a désigné Mr Christian CHATARD Président ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :
DE VOTER le compte Administratif 2021, à l'unanimité des membres présents.

3°) Compte administratif eau

Le vote du compte administratif eau est reporté. Il y a eu un problème informatique, il n'a pas pu être édité.

4°) Compte administratif CCAS

Le Maire responsable de la Commission des finances, présente aux membres du conseil municipal le Compte Administratif de 2021 qui fait apparaître un résultat de clôture de 10 414,79 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :
DE VOTER le compte Administratif 2021, à l'unanimité des membres présents.

5°) Ouverture des crédits d'investissements pour 2022 sur le budget général

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au Budget Primitif 2021 divers crédits d'investissement, indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de budget 2021.

Le total de ces propositions représente 27 084,00 €.

Le détail de ces ouvertures figure au tableau suivant :

Libellé	Chapitre	Total des crédits d'investissements ouverts au BP2021	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2022
Immobilisations corporelles	20	6.000,00 €	1.500,00 €
Immobilisations corporelles	21	102.336,00 €	25.584,00 €
TOTAL		108.336,00 €	27.084,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

D'ACCEPTER cette proposition telle qu'elle est ci-dessus présentée.
D'autoriser le maire à signer les actes nécessaires.

6°) SMEG - Mise en sécurité des armoires de commande

Monsieur le Maire fait lecture du bilan financier définitif qui solde les travaux de la mise en sécurité des armoires de commande qui s'élève à **13 251,28 TTC**.

7°) SMEG Renforcement électrique – Chemin des Mines – OP21-REN-50

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Renforcement. Ce projet s'élève à 175 141,13 € HT soit 210 169,36 € TTC.

Définition sommaire du projet :

ENEDIS a rédigé la FPT 2021R, relative au renforcement du réseau HTA-BT pour le Chemin des Mines. Ce renforcement électrique est nécessaire en vue de la création de 5 logements (DP0301702020AA020).

Les travaux prévus sont les suivants :

>Réseau HTA-BT : installation d'un poste HTA-BT 4UF Transfo 250kVA en bouclage – extension du réseau HTA (2x) depuis la RD999 ; réalimentation d'une partie du réseau BT en aérien. Réseau Eclairage Public : Raccordement depuis nouvelle armoire poste + pose gaine EP + câble en parallèle du réseau BT.

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **175 141,13 € HT soit 210 169,36 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année
2. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **0,00 €**.
3. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
4. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 1 717,69 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

8°) Achat de la parcelle AB 368 Famille BOUSQUIER

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acheter la parcelle AB 368 de 1500 m, parcelle utilisée depuis longtemps déjà comme dépôt de matériel technique.

Après plusieurs contacts avec les propriétaires Famille BOUSQUIER Arlette demeurant 44 Route de Molières 30120 Molières-Cavaillac, un accord de prix a été conclu pour cette transaction pour la somme de 7.500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AB 368 pour un montant de 7.500 €.

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à cet achat.

9°) Don à la Croix Rouge dans le cadre de l'aide humanitaire en Ukraine

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire un don exceptionnel à la Croix Rouge dans le cadre de l'aide humanitaire en Ukraine. Il propose le montant de **2.000 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE le don exceptionnel de **2.000 euros** au profit de la Croix Rouge et dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Questions diverses :

* Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet de création de SIVU (syndicat communal à vocation unique) qui regrouperait les communes du RPI à savoir Molières-Cavaillac, Bréau-Mars, Aulas et Arphy. Au préalable, il convient de demander au SIVOM de délibérer sur le retrait de la compétence gestion de l'école maternelle intercommunale.

CCAS – Aide Humanitaire.

Mr Christian CHATARD informe d'un courrier reçu en mairie de l'Association des Maires du Gard, qui organise une collecte de dons pour l'aide humanitaire en Ukraine. Cette collecte concerne uniquement des produits de logistique, hygiène et secours. Une information sera faite sur le site, par voie de presse et affichage.

Une réunion exceptionnelle du CCAS est prévue vendredi 11 mars à 18h, pour organiser la collecte en mairie.

Il informe également qu'une famille avec 3 enfants va être accueillie sur la commune courant de semaine prochaine.

Terrain CCPV

Mme Laurence BERANGER fait savoir qu'un lotisseur serait intéressé pour acheter le grand terrain appartenant à la communauté des communes pour revente des terrains en maison individuelle. Affaire à suivre pour l'évolution du PLU de Molières-Cavaillac.

* Mr Daniel ZEBERKO informe que la commission Vie associative, Vie Sociale et Communication s'est tenue le 07 mars 2022. Le compte rendu définitif sera adressé à tous les conseillers.

* Mr Gilles GUARDIA informe que la rambarde sur la route de la déchetterie est endommagée. Il y a actuellement une rubalise, mais elle ne protège pas les piétons et cyclistes. Il faudrait en informer le département ou la CCPV.

* Mme Géraldine MARTIN demande si sur le parking de la maternelle il ne serait pas possible de remplacer les lampadaires par des LED.

Il faut s'adresser au SIVOM qui en a la gestion et voir ce qu'il est possible de faire.

* Mme Corinne VILLEGAS fait part des problèmes rencontrés sur le Chemin des Mines notamment des trous importants sur la chaussée qui empêchent le croisement des voitures.

Monsieur le Maire fait savoir que dans un 1^{er} temps les trous seront bouchés avec du 0.40 et qu'il est prévu au budget 2022 des entretiens de voiries.

Dates à retenir :

CCAS mardi 22 mars à 18 h

Commissions des finances le jeudi 24 mars 2022 à 18h

Conseil municipal le jeudi 31 mars 2022 à 18 h

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h05.

